



Appel aux candidatures

L'Administration communale de Troisvierges se propose d'engager

un secrétaire communal (m/f)

L'engagement se fera en contrat à durée indéterminée et à temps plein, avec pour objectif d'obtenir le statut de fonctionnaire communal.

Conditions d'admissibilité :

Le candidat doit être détenteur :

- Soit du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires, soit du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques ou de son équivalent, c-à-d d'un diplôme au moins au niveau 4 (carrière B1) du cadre luxembourgeois des qualifications;
- Le candidat doit faire preuve d'une bonne maîtrise des trois langues administratives (luxembourgeoise, française et allemande) ;
- La réussite de l'examen d'admissibilité du secteur communal constitue un atout important.
- Jouir des droits civils et politiques.

Profil souhaité :

- Capacité à travailler de façon autonome;
- Sens développé des responsabilités et de l'organisation;
- Esprit d'équipe affirmé.

Description des tâches :

- Coordonner les services communaux dans le cadre de ses attributions ;
- Préparer, organiser et assurer le suivi des séances du conseil communal et du collège échevinal ;
- Rédiger les procès-verbaux, les comptes rendus, les correspondances et les décisions ;
- Conseiller et soutenir le collège échevinal dans les tâches administratives ;
- Veiller à l'application des lois, règlements grand-ducaux et règlements communaux ;
- Participer à l'élaboration du budget communal;
- Assurer le suivi des contrats et conventions ;

Le secrétaire communal est tenu d'exécuter l'ensemble des missions, obligations et attributions prévues par la loi communale luxembourgeoise ainsi que par les règlements et décisions des autorités communales compétentes.

Les pièces suivantes sont à joindre à la candidature :

- Lettre de motivation ;
- Notice biographique détaillée (CV) avec photo récente ;
- Extrait récent de l'acte de naissance ;
- Extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois (bulletin n° 4) ;
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- Copie des diplômes et des certificats d'études et de formation requis.

Les candidatures, dûment complétées et accompagnées de l'ensemble des pièces justificatives requises, doivent être adressées au

Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Troisvierges

B.P. 9 L-9901 Troisvierges,

au plus tard le 21 août 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

En déposant sa candidature, l'intéressé(e) donne son accord à l'Administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du processus de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/79)

**Le collège des bourgmestre et échevins,
Edy MERTENS, Guy HENCKES, Carlo SCHROEDER**